



European
Social
Charter

Charte
Sociale
Européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 258^e session, 25-28 juin 2012

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Médecins du Monde c. France, Réclamation n° 67/2011
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 68/2011
- Défense des Enfant - International (DEI) c. Belgique, Réclamation n° 69/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 70/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 71/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Grèce, Réclamation n° 72/2011
- Syndicat de Défense des Fonctionnaires c. France, Réclamation n° 73/2011
- Fellesforbundet for Sjøfolk (FFFS) c. Norvège, Réclamation n° 74/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique, Réclamation n° 75/2011
- Fédération des pensionnés salariés de Grèce (IKA –ETAM), Réclamation n° 76/2012
- Fédération panhellénique des pensionnés de la fonction publique, Réclamation n° 77/2012
- Syndicat des pensionnés des Chemins de fer électriques d'Athènes-Piraeus (I.S.A.P.), Réclamation n° 78/2012
- Fédération panhellénique des pensionnaires de l'entreprise publique de l'électricité (POS-DEI.), Réclamation n° 79/2012
- Syndicat des pensionnés de la Banque agricole de Grèce, Réclamation n° 80/2012
- Action européen des handicapés (AEH) c. France, Réclamation n° 81/2012
- Comité européen d'action spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur milieu de vie (EUROCEF) c. France, Réclamation n° 82/2012

Echange de vues avec M. Morten Kjaerum

Un échange de vues aura lieu avec M. Morten Kjaerum, Directeur de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne

Rapports nationaux des Conclusions 2012 de la Charte et Conclusions XX-1 (2012) de la Charte de 1961

Des projets de conclusions seront examinés pour les Etats suivants :

Fédération de Russie, Azerbaïdjan, République de Moldova, Géorgie, Chypre, Italie

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en 2012 sont les suivants : Albanie, Finlande et Turquie